

	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2025	TARIFS 2026	DATE D'EFFET	ACTE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF				A compter du 01/01/2026	Délibération n° I-17 du 15 décembre 2025
Les présents tarifs demeurent applicables tant qu'ils n'ont pas été modifiés ou supprimés					
Participation pour le financement de l'assainissement collectif- eaux usées domestiques					
Maisons individuelles – immeubles collectifs (tarif € TTC)	m² de surface de plancher telle que définie à l'article L.111-14 et R.111-22 du code de l'urbanisme	10,00 €	10,00 €		
Travaux d'extension ou d'aménagement générant des eaux usées supplémentaires – Mise en recouvrement pour les travaux > 40m² - (tarif € TTC)	m² de surface de plancher telle que définie à l'article L.111-14 et R.111-22 du code de l'urbanisme	10,00 €	10,00 €		
Contrôle en l'absence de transmission du formulaire d'achèvement des travaux (en € HT)	le contrôle	135,00 €	135,00 €		
Participation pour le financement de l'assainissement collectif-eaux usées assimilées à un usage domestique					
Activités de production : bureaux, commerces, artisans, entreprises,... - (tarif € TTC)	m² de surface de plancher telle que définie à l'article L.111-14 et R.111-22 du code de l'urbanisme				
- surface plancher < 200 m²		10,00 €	10,00 €		
- surface plancher de 201 à 1 000 m² (les 200 premiers m² seront facturés à 10 €, les 201 m² à 1000 m² suivants seront facturés à 3,50 €)		3,50 €	3,50 €		
- surface plancher de 1 001 à 10 000 m² (les 200 premiers m² seront facturés 10 €, les 201 m² à 1000 m² suivants seront facturés à 3,50 €, les 1001 à 10 000 m² suivants seront facturés à 2,45 €)	Coefficient 0,7	2,45 €	2,45 €		
- surface plancher > 10 000 m² (les 200 premiers m² seront facturés 10 €, les 201 m² à 1 000 m² suivants seront facturés à 3,50 €, les 1 001 à 10 000 m² suivants seront facturés à 2,45 €, au-delà application du tarif de 1,75 €)	Coefficient 0,5	1,75 €	1,75 €		
Autres activités (quelque soit la surface plancher)					
- activités sportives, récréatives et de loisirs, amphithéâtre	Coefficient 0,5	5,00 €	5,00 €		
- activités des services contribuant aux soins d'hygiène des personnes : laveries automatiques, nettoyage à sec de vêtements, coiffure, établissements de bains-douches	Coefficient 2	20,00 €	20,00 €		
Activité de stockage - (tarif € TTC)	m² de surface de plancher telle que définie à l'article L.111-14 et R.111-22 du code de l'urbanisme				
- surface plancher < 1 000 m²		2,00 €	2,00 €		
- surface plancher de 1 001 à 10 000 m² (les 1 000 premiers m² seront facturés 2 €, les 1 001 à 10 000 m² suivants seront facturés 1,40 €)	Coefficient 0,7	1,40 €	1,40 €		
- surface plancher > 10 000 m² (les mille premiers m² seront facturés 2 €, les 1 001 m² à 10 000 m² suivants seront facturés à 1,40 €, au-delà application du tarif de 1 €)	Coefficient 0,5	1,00 €	1,00 €		

Contrôle en l'absence de transmission du formulaire d'achèvement des travaux – en € HT	le contrôle	135,00 €	135,00 €		
Travaux d'assainissement (Eaux usées et/ou eaux pluviales)					
(Extension ou modification de réseaux, branchements, ouvrages...)					
Les prix appliqués seront ceux des prix des marchés passés par Cholet Agglomération ou pour son compte					
Ces prix seront révisés puis majorés de 2 %.					
Contrôle de conformité de raccordement des installations d'assainissement collectif (en € HT)					
Contrôle réalisé par Cholet Agglomération à la demande des usagers notamment dans le cadre de la vente d'un bien :					
- Habitation individuelle ou groupe d'habitations en copropriété	Le contrôle/habitation	135,00 €	135,00 €		
- Immeuble collectif	le contrôle	220,00 €	220,00 €		
- Artisans ou commerçants	le contrôle	152,00 €	152,00 €		
- Entreprises ou industriels	le contrôle	305,00 €	305,00 €		
- Déplacement infructueux	le contrôle	35,00 €	35,00 €		
Redevance et surtaxe assainissement collectif					
ENSEMBLE DES COMMUNES DE CHOLET AGGLOMERATION					
Abonnement (HT) - Payable d'avance par semestre	par an	15,00 €	15,26 €		
Surtaxe (HT) - Facturée par semestre sur les volumes assujettis (relevés ou estimés)					
De 0 à 24 000 m ³	par m ³	0,7821 €	0,80 €		
> 24 000 m ³	par m ³	0,6088 €	0,80 €		
Redevance pour usage domestique d'un puits (25 m ³ par personne/an) (HT) - Facturation par semestre	par m ³	0,7821 €	0,80 €		
Redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectif (HT) - Facturation par semestre sur les volumes assujettis (relevés ou estimés)	par m ³	0,08 € HT	0,10 € HT		